

Journée d'étude

**LE RENOUVEAU
DU
SERVICE PUBLIC HOSPITALIER ?**

Jeudi 27 avril 2017



Université Panthéon-Assas (Paris 2)
Salle des Conseils
12, place du Panthéon 75005 Paris

Inscription obligatoire - Contact : florence.nuk@cnrs.fr



PROGRAMME MATINEE

9h30 **Mot de bienvenue**
Michel Borgetto, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas*
Directeur du CERSA.

Introduction
Lucie Cluzel, *Professeur à l'Université de Lorraine.*

UNE NOTION AMBIVALENTE

Sous la présidence de Didier Truchet
Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas

Le service public hospitalier comme totem :

10h00 « La fabuleuse histoire du service public hospitalier »
Sabine Boussard, *Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre.*

10h20 « La dimension idéologique du service public hospitalier »
Olivier Renaudie, *Professeur à l'Université de Lorraine.*

Pause

Le service public hospitalier comme tabou :

11h00 « Service public hospitalier et droit de l'Union européenne »
Anastasia Iliopoulou, *Professeur à l'Université de Paris Est Créteil.*

11h20 « Service public hospitalier ou service public de santé ? »
Johanne Saison, *Maître de conférences HDR à l'Université de Lille 2.*

Débats avec la salle

Déjeuner

PROGRAMME APRES-MIDI

UN REGIME PROBLEMATIQUE

Sous la présidence de Jacques Chevallier
Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas

- 14h00 « Les obligations du service public hospitalier »
Vincent Vioujas, *Directeur d'hôpital, chargé d'enseignement à l'Université d'Aix-Marseille.*
- 14h20 « Le contrôle du service public hospitalier par les agences régionales de santé »
Christophe Devys, *Directeur de l'ARS Ile-de-France.*
- 14h40 « Le financement du service public hospitalier »
Benoit Apollis, *Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre.*

Débats avec la salle

- 15h30 Table ronde animée par Claude Evin, *Avocat, ancien ministre*

Avec la participation de :

Anne-Marie Armanteras de Saxcé
Directrice générale de l'offre de soins, Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Anne-Claude Gritton, *Directrice d'hôpital,*

David Gruson, *Délégué général de la Fédération hospitalière de France,*

Lamine Gharbi, *Président de la Fédération de l'hospitalisation privée.*

COMITE D'ORGANISATION

Michel Borgetto, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du CERSA.*

Lucie Cluzel, *Professeur à l'Université de Lorraine.*

Olivier Renaudie, *Professeur à l'Université de Lorraine.*

Le service public hospitalier a récemment fait l'objet d'un renouveau. Après avoir été consacré par la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière, il avait été supprimé par la loi HPST du 31 décembre 2009, au profit d'une série de missions susceptibles d'être exercées par tout établissement de santé. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé l'a réintroduit dans le Code de la santé publique, sous la forme d'une définition « en bloc », assortie d'obligations. Pour les promoteurs de ce texte, cette réaffirmation permet de renforcer le service public hospitalier, mais également de l'adapter aux enjeux de santé publique du 21^{ème} siècle.

Au-delà des discours, il est permis de se demander s'il s'agit d'un véritable renouveau. Plus précisément, d'une part, on peut s'interroger sur le contenu et les contours du service public hospitalier ainsi envisagé. D'autre part, on peut s'interroger sur les conséquences juridiques, économiques et financières de cette réaffirmation législative, particulièrement dans un contexte marqué par une reconfiguration du système public hospitalier et une influence croissante du droit de l'Union européenne. La présente journée d'étude se propose d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations. Dans cette perspective, elle envisage de croiser les regards des universitaires et des praticiens, afin de mieux cerner ce service public pas comme les autres. Cette journée est structurée en deux temps : la matinée est consacrée à l'étude de l'ambivalence de la notion de service public hospitalier ; la matinée, à l'analyse de son régime juridique complexe.

Les actes de la journée d'étude seront publiés sous la forme d'un dossier spécial à la *Revue de droit sanitaire et social*.



Site du CERSA <http://cersa.cnrs.fr/>